

REGLEMENT DU JEU
« Mellow Yellow <3 FAGUO »
Du 08 février au 12 février 2016 inclus

ARTICLE 1. Organisation

La société BBL, Société à responsabilité limitée au capital de 1 308 000 €, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 445 047 194, dont le siège social est situé 6 rue de l'Amiral de Coligny, France, et la société FAGUO, SAS au capital de 17 000 €, immatriculée sous organise du mardi 01 décembre à 9h00 au jeudi 24 décembre 2015 à 23h59, un jeu sans obligation d'achat, dénommé « Mellow Yellow <3 FAGUO ».

Lesdites Sociétés est également dénommée ci-après « les Sociétés Organisatrices ». Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site mellowyellow.fr et www.faguo-store.com, dans les magasins Mellow Yellow et FAGUO, ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue notamment une contrefaçon passible de sanctions pénales. Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès font l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue notamment une contrefaçon passible de sanctions pénales. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

ARTICLE 2. Participation et accès au jeu

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeur ou à toutes personnes mineurs avec l'autorisation de son représentant légal résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille, y compris les concubins, ou de toute autre Société dont le capital est contrôlé, directement ou indirectement, par la Société ERAM, Société par actions simplifiée au capital de 68 800 000 euros, dont le siège social est situé à SAINT PIERRE MONTLIMART (49111), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à ANGERS sous le numéro 388 583 239, ainsi que des ascendants ou descendants de ces salariés et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre directe ou indirecte de ce Jeu.

Le jeu est limité à deux participations par personne physique (même nom et prénom, même adresse postale ou électronique) sur l'ensemble de l'opération. La participation multiple de plus de deux chances pour un même participant, au cours de la période de jeu, à travers plusieurs comptes, pourra entraîner sans préavis sa disqualification du jeu. Un même participant ne pourra gagner qu'une seule fois.

Dans ce cas, Les Sociétés Organisatrices considéreront ces formulaires comme nuls et ne tiendra aucun compte des réclamations s'y référant. Par conséquent, aucun lot ne pourra être attribué à ces participants. Les participations seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement, les lois et les réglementations

applicables. Le fait de participer au présent Jeu emporte pour tout Participant connaissance et acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 3. Principe et modalité du jeu

Les participations sont ouvertes du lundi 08 février 2016 à 12h00 au 14 février 2016 à 12h00. Les personnes souhaitant participer sont invitées à se connecter au site [mellowyellow.fr](http://www.mellowyellow.fr) ou directement à la page du jeu accessible via l'url <http://www.mellowyellow.fr/mellow-yellow-<3-faguo.html>, et à se rendre sur un onglet personnalisé de la Page Facebook Mellow Yellow ou de la page Facebook FAGUO dénommé « Mellow Yellow <3 FAGUO ».

Ils devront ensuite remplir le formulaire de participation en indiquant leur civilité, e-mail, nom, prénom, date de naissance, code postal, ville, adresse puis :

- Accepter ou non la possibilité d'être inscrit à la newsletter Mellow Yellow et à la newsletter de FAGUO ;
- Obligation de valider le fait qu'ils sont majeurs ou qu'ils ont obtenus l'accord de leurs représentant(s) légal(s).

Les informations recueillies sur le participant ne seront transmises à des tiers sans son consentement. Il pourra à tout moment se désinscrire de la liste des abonnés à cette publicité en suivant les instructions mentionnées dans les e-mails envoyés.

Afin que son inscription soit prise en compte, le participant devra valider son formulaire d'inscription en appuyant sur le bouton « Je valide ».

Le jeu consiste en une mécanique de quizz avec des questions définies au préalable. Deux questions à choix multiple sont posées aux participants, dont les réponses sont sur les pages Facebook des Sociétés Organisatrices. Un lien intitulé « Indice » amène sur la page où se trouve la réponse.

Les participants doivent valider leur réponse en cliquant sur « JE JOUE ». Si le participant donne les bonnes réponses aux deux questions posées, son inscription est prise en compte pour le grand tirage au sort. Si ses réponses sont fausses, il n'est pas pris en compte pour le grand tirage au sort.

Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site. Tous les participants seront contactés par e-mail le 14 février 2016 afin de leur communiquer les résultats du jeu, et de leur faire parvenir leur cadeau.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants des Sociétés Organisatrices font foi. Le participant est seul responsable de ses coordonnées renseignées lors de son inscription au jeu. En cas de coordonnées incomplètes ou erronées, les Sociétés Organisatrices sont dégagées de toute responsabilité et d'obligation de faire parvenir les instructions au gagnant pour la mise à disposition du lot

Aucune autre participation par un autre moyen de communication qu'indiqué précédemment ne pourra être prise en compte et notamment par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

En participant au Jeu, les personnes inscrites acceptent de céder sans réserve aux Sociétés Organisatrices, dans le cas où elles seraient désignées comme gagnantes, les droits de

reproduction, de diffusion et d'utilisation de leurs image, nom, prénom, ville et département de résidence pour une durée de cinq (5) ans sur le territoire de l'Union européenne.

Les droits ainsi cédés pourront être utilisés par les Sociétés Organisatrices dans le but exclusif de sa communication publicitaire et promotionnelle par tout moyen et sur tout support, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et/ou de rémunération à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 4. Les dotations

La valeur totale des lots mis en jeu est de 368,9 € réparti en une seule fois. Le gagnant remportera l'ensemble des produits suivants :

- 1x Paire de chaussures FAGUO d'une valeur de 80 EUR TTC
- 1x Paire de chaussures Mellow Yellow d'une valeur de 139 EUR TTC
- 1x Coffret cadeau Wonderbox Gastronomie des Grands Chefs d'une valeur de 149,90 EUR TTC

Le modèle des paires de chaussures choisies par le gagnant pourra varier selon les disponibilités et ses préférences.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation, contrepartie ou remboursement en numéraire. Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamé leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, les Sociétés Organisatrices ne sont pas tenues de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un objet ou contre une quelconque autre valeur monétaire.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun remboursement en espèces ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. En cas de force majeure, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente.

La Société BBL et la Société FAGUO ne sauraient voir leurs responsabilités engagées au titre d'un retard ou d'une défaillance dans l'expédition et l'acheminement des lots lorsque ce retard ou cette défaillance ne lui est pas imputable.

ARTICLE 5. Collecte d'information – Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique effectué par les Sociétés Organisatrices, seules responsables et destinataires des données personnelles collectées.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005, les participants bénéficient auprès des Sociétés

Organisatrices du jeu d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant sur simple demande. Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante :

Mellow Yellow BBL
Jeu «Mellow Yellow <3 FAGUO»
6 rue de l'Amiral de Coligny
75001 Paris

ou à l'adresse suivante :

FAGUO
Jeu « Mellow Yellow <3 FAGUO »
52 rue Marcadet
75018 Paris

ARTICLE 6. Remboursement des frais de participation

Les frais de connexion occasionnés par la participation au présent jeu seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Mellow Yellow BBL
Jeu «Mellow Yellow <3 FAGUO»
6 rue de l'Amiral de Coligny
75001 Paris

ou à l'adresse suivante :

FAGUO
Jeu « Mellow Yellow <3 FAGUO »
52 rue Marcadet
75018 Paris

Les frais de connexion seront remboursés sur la base d'un temps de connexion RTC France Télécom de 5 (cinq) minutes à 0,02 € la minute soit 0,20€ (incluant le prix d'établissement d'appel de 0,10€) en joignant à la demande écrite un relevé d'identité bancaire, en indiquant l'heure exacte de connexion et en fournissant le nom du fournisseur d'accès ainsi qu'une copie du contrat d'abonnement par lequel s'est fait la connexion et une copie de la facture téléphonique indiquant l'heure de connexion.

Toute demande doit être adressée par courrier à une des Sociétés Organisatrices au plus tard 60 (soixante) jours après la connexion (le cachet de la poste faisant foi). Aucun remboursement ne sera effectué pour les internautes possédant une connexion Adsl ou câble, ainsi qu'une connexion forfaitaire illimitée étant entendu que ce type de connexion est utilisée pour un usage général de l'Internet et non pas pour la participation exclusive au jeu organisé par BBL et FAGUO.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion (tarif lent en vigueur de la Poste, base 20 g) pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement des frais de connexion. Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée, ou parvenue par courrier électronique, ne sera pas prise en compte.

Les frais postaux liés à l'envoi d'une demande de règlement du jeu seront remboursés au tarif postal lent en vigueur (base 20 g) sur simple demande écrite, jointe à la demande de règlement.

ARTICLE 7. Responsabilité

La Société BBL et la Société FAGUO ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elles étaient amenées à annuler le Jeu, à l'arrêter, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Les modifications feront alors l'objet d'une information auprès des participants sur le site url <http://www.mellowyellow.fr/mellow-yellow-<3-faguo.html>.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Elle ne saurait être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de la force majeure (grèves, intempérie...) privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant ou d'une autre technologie et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau Internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site se fait sous son entière responsabilité. Les Sociétés Organisatrices ne garantissent pas que le site Internet fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les participants ne parviennent pas à se connecter au site du jeu ou à télécharger, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison (par exemple, un problème de connexion au réseau Internet, d'une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription), ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 8. Règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur demande écrite suffisamment affranchie à BBL ou à FAGUO, ci-dessous désignées. Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur, à l'adresse suivante :

Mellow Yellow BBL
Jeu «Mellow Yellow <3 FAGUO»
6 rue de l'Amiral de Coligny
75001 Paris

FAGUO
Jeu « Mellow Yellow <3 FAGUO »
52 rue Marcadet
75018 Paris

La participation au jeu entraîne l'acceptation sans réserve, pleine et entière de son règlement complet. En s'inscrivant sur le site et en participant, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.

Toute contestation devra être formulée par lettre adressée à l'organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent à la rubrique en tête du règlement intitulée «Organisation». Aucune contestation ou réclamation afférente au Jeu ne pourra être prise en compte passé un délai de deux mois à compter de la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Il sera porté, au choix du consommateur, devant la juridiction compétente de son domicile ou devant celle du ressort du siège social des Sociétés BBL et FAGUO. Cependant tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet au préalable d'une tentative de règlement amiable.